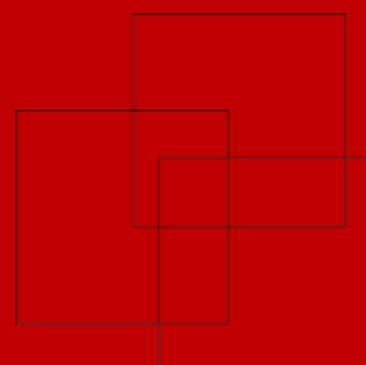


LE PARTENARIAT FRANCE – BIT ENSEMBLE AU SERVICE DU TRAVAIL DÉCENT



PARDEV
Septembre 2013



RESULTATS DE LA COOPERATION
FRANCE – BIT
2010-2013

1. Introduction	4
L'OIT et le travail décent	4
Un partenariat ancien entre la France et l'OIT.....	4
2. Le travail décent, un facteur de croissance durable et équitable	5
3. Le financement et la mise en œuvre de l'Agenda pour le Travail décent	6
3.1. Une approche intégrée : la gestion axée sur les résultats	6
A niveau national.....	6
A niveau global	6
Résultats.....	7
Financer les objectifs de l'OIT	8
La contribution de la France à l'OIT	8
4. Le partenariat France-OIT 2010-14	9
5. Avancées réalisées grâce à la contribution de la France aux Résultats de l'OIT	10
5.1. Emploi.....	10
Projet d'appui à la promotion de l'emploi et réduction de la pauvreté (APERP)	10
Formation au Centre international de Formation de Turin, volet « APERP »	12
L'inclusion financière : Promouvoir des innovations financières avec un impact social	13
5.2. Protection sociale	14
Appui à l'initiative globale du socle universel de Protection Sociale (SPS).....	14
Extension de la protection sociale en lien avec les politiques de l'emploi par la mise en œuvre d'un socle de protection sociale (Togo)	15
Formation au Centre international de Formation de Turin, volet « Appui à l'initiative du socle de protection sociale »	16
Appui à l'initiative internationale du socle de protection sociale (SPS), projet conjoint avec le GIP Santé et Protection sociale International (GIP-SPSI).....	17
5.3. Dialogue social	18
Projet de modernisation de l'administration et de l'inspection du travail pour cinq pays d'Afrique francophone (ADMITRA)	18
5.4. Normes et principes fondamentaux	20
Agir contre le travail domestique des enfants en Afrique et dans les pays de l'Union pour la Méditerranée (IPEC).....	20
Programme d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (PAMODEC).....	22
Formation au Centre international de Formation de Turin, volet « Renforcement des capacités des mandants pour la promotion et la mise en œuvre des droits au travail ».....	24
5.5. Intégration du travail décent.....	25
Dimension sociale de la mondialisation : Analyses et initiatives pour améliorer la régulation sociale de la mondialisation	25

1. INTRODUCTION

L'OIT et le travail décent

L'OIT a pour vocation de promouvoir la justice sociale et les droits internationalement reconnus de la personne humaine et du travail. Elle remplit ainsi sa fonction première qui consiste à œuvrer en faveur de la paix sociale, condition essentielle à la prospérité. Une des priorités de l'OIT est de favoriser la création d'emplois décents et l'émergence d'un contexte économique favorable et de conditions de travail décentes. Sa structure tripartite constitue une plateforme unique pour promouvoir le travail décent pour tous les hommes et femmes.

Pour atteindre ces objectifs, l'OIT dispose d'un incomparable capital d'expertise et de connaissances sur le monde du travail, qu'elle a acquis en près de cent années consacrées à satisfaire les aspirations des peuples du monde entier à des emplois et des revenus décents et à la dignité. Elle est au service de ses mandants tripartites et de la société toute entière à travers au travers de :

- La formulation de politiques et de programmes internationaux pour promouvoir les droits fondamentaux de l'homme, améliorer les conditions de vie et de travail et multiplier les possibilités d'emploi.
- L'élaboration de normes internationales du travail étayées par un système de contrôle unique en son genre.
- Un programme de coopération technique internationale conçu et exécuté en partenariat avec les mandants, afin d'aider les pays à faire fonctionner concrètement ces politiques.
- Des activités de formation, d'éducation et de recherche à l'appui de toutes ces initiatives.

Un partenariat ancien entre la France et l'OIT



Depuis la création de l'OIT en 1919, la France, l'un de ses pays fondateurs, a apporté une contribution essentielle à l'œuvre normative de l'Organisation, notamment en adoptant des normes internationales. Son implication dans la définition des droits fondamentaux et le niveau élevé de ratification des Conventions attestent de son attention constante. Ainsi, la France a ratifié 124 conventions de l'OIT, dont 8 conventions fondamentales, 4 conventions de gouvernance et 112 conventions techniques.

C'est dans ce cadre général que la France confirme son soutien aux travaux de l'OIT, au travers d'un partenariat opérationnel depuis 1995, soutenant de grands projets de coopération technique, principalement en Afrique francophone et dans les pays de l'Union pour la Méditerranée (UpM), au profit des mandants tripartites de l'OIT.

Ce document a pour but de fournir une vue d'ensemble du soutien de la France à l'OIT à travers leur partenariat renouvelé en 2010 et des résultats atteints grâce à cette coopération. Il illustre concrètement les améliorations apportées par le partenariat entre la France et l'OIT à la vie des femmes et des hommes au travail dans le monde.



2. LE TRAVAIL DÉCENT, UN FACTEUR DE CROISSANCE DURABLE ET ÉQUITABLE

Le concept de travail décent a été formulé par les mandants tripartites de l'OIT – gouvernements et organisations de travailleurs et d'employeurs – comme le moyen d'identifier les priorités majeures de l'Organisation. Il est fondé sur l'idée que le travail est source de dignité personnelle, de stabilité familiale, de paix, de croissance économique qui augmente les possibilités d'emploi productif et de développement d'entreprises. La mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent passe par l'application de quatre objectifs stratégiques; l'égalité hommes-femmes est un objectif transversal :



Créer des emplois – l'économie doit générer des possibilités d'investir, d'entreprendre, de développer les compétences, de créer des emplois et des moyens de subsistance durables.

Garantir les droits au travail – obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs. Tous les travailleurs, et en particulier les travailleurs pauvres ou défavorisés, ont besoin d'être représentés, de participer, et que des lois justes soient appliquées et servent leurs intérêts.

Étendre la protection sociale – promouvoir l'insertion et la productivité en garantissant à chaque homme et chaque femme des conditions de travail sûres, la jouissance de temps libre et de repos, la prise en compte de la famille et des valeurs sociales, l'accès à une juste indemnisation en cas de perte ou de diminution de revenus et l'accès à des soins médicaux adaptés.

Promouvoir le dialogue social – la participation d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes, est vitale pour améliorer la productivité, éviter les conflits au travail et construire des sociétés solidaires.

La **valeur ajoutée** de l'OIT repose sur trois avantages institutionnels uniques :

- Sa **structure tripartite** – gouvernements et organisations de travailleurs et d'employeurs – lui permet de rassembler des acteurs essentiels de l'économie : ministères du travail et des affaires sociales, secteur privé et syndicats.
- Ses **normes internationales du travail** sont internationalement reconnues et s'appuient sur un système de contrôle unique au niveau international qui contribue à garantir que les États appliquent les Conventions qu'ils ratifient. L'OIT examine régulièrement leur application et signale les domaines dans lesquels elle pourrait s'améliorer. Si des pays rencontrent des difficultés pour appliquer les normes, l'OIT cherche à les aider par le biais du dialogue social et de l'assistance technique.
- Son action sur les **lieux de travail** lui permet d'atteindre les travailleurs de l'économie formelle et informelle.

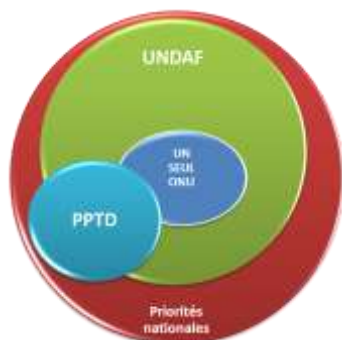


3. LE FINANCEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA POUR LE TRAVAIL DÉCENT

3.1. Une approche intégrée : la gestion axée sur les résultats

L'OIT est fortement axée sur les résultats, s'assurant que les ressources, les produits et les services mènent, de manière transparente et responsable, à la réalisation d'objectifs de développement mesurables. Une importante révision interne des mécanismes d'évaluation, du suivi des performances et des mécanismes d'information a été entreprise pour que l'OIT soit à la hauteur de cet engagement.

A niveau national



Les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) s'appuient sur les priorités nationales de développement et définissent la contribution de l'OIT à l'assistance générale des Nations Unies fournie à un pays. Développés conjointement avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, les PPTD constituent le principal outil d'assistance technique du BIT à niveau national.

Chaque PPTD est organisé autour d'un nombre limité de priorités et d'objectifs nationaux, qui sont détaillés dans un plan de mise en œuvre. Le PPTD est le reflet du Programme et Budget de l'OIT dans un pays; ses objectifs nationaux sont calqués sur le cadre stratégique de résultats de l'OIT, adapté au contexte national. A l'inverse, les résultats stratégiques et les indicateurs du Programme et Budget sont basés sur les résultats des PPTD.

A niveau global

L'Agenda pour le Travail décent s'articule autour des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, auxquels sont associés 19 résultats. Le cadre stratégique de résultats de l'OIT 2010-215 est un instrument de planification à moyen-terme dans lequel le Conseil d'Administration de l'OIT définit les cibles pour chaque biennium (2010-11, 2012-13 et 2014-15) et approuve les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre. Chaque objectif de travail décent comprend également des produits globaux pour la recherche et le développement d'outils lui permettant de consolider son expertise technique.

Ce cadre de programmation constitue une base cohérente de coopération avec les partenaires de l'OIT et pour la conception de programmes d'assistance au développement.



Résultats

A la fin de chaque biennium, le rapport d'exécution du programme de l'OIT expose le degré de réalisation par le Bureau des résultats attendus pour la période écoulée, pour chacun des 19 résultats et indicateurs liés à ces 19 résultats.

Le rapport d'exécution du programme de l'OIT pour le biennium 2010-11 montre que sur les 50 cibles fixées pour la période biennale, 46 ont globalement été atteintes. Avec l'appui de l'OIT, les pays et, au sein de ces derniers, les mandants ont fait des progrès vers la réalisation des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent – emploi, protection sociale, dialogue social et droits au travail. Quelques chiffres relatifs à la période biennale montrent que:

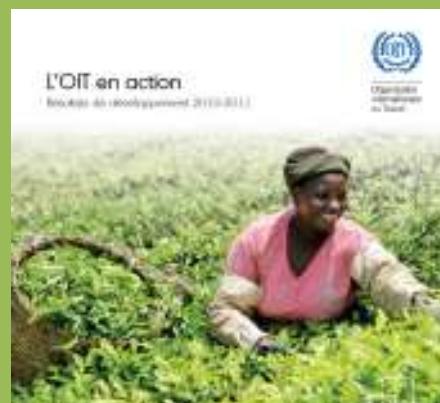
- **29 pays** ont pris des mesures pour promouvoir l'emploi productif et les possibilités de revenus;
- **29 pays** ont pris des mesures dans le domaine des entreprises durables;
- **42 pays** ont pris des mesures dans le domaine du VIH et du sida dans le monde du travail;
- **20 pays** ont pris des mesures dans le domaine de la sécurité sociale;
- **22 pays** ont pris des mesures en matière d'administration du travail et d'inspection du travail;
- **15 pays** ont pris des mesures dans les domaines du dialogue social, de la négociation collective et du règlement des conflits du travail;
- **67 pays** ont pris des mesures portant sur les normes internationales du travail;
- et **53 pays** ont pris des mesures pour lutter contre le travail des enfants.

Pour ce qui est du nombre de personnes ayant directement bénéficié des programmes de l'OIT en 2010-11, on peut citer les exemples suivants :

- **500,000 nouveaux étudiants** ont suivi le programme de cours «Tout savoir sur l'entreprise» dans le cadre de leur cursus;
- **600,000 travailleurs**, dont **85 pour cent de femmes**, ont bénéficié du programme Better Work;
- **60,000 femmes** ont bénéficié du Programme pour le développement de l'entrepreneuriat féminin;
- **100,000 emplois directs** ont été créés grâce à des programmes d'investissement dans les infrastructures mis en œuvre avec l'aide de l'OIT;
- **25,688 personnes** au total ont assisté aux cours dispensés par le Centre international de formation de l'OIT.

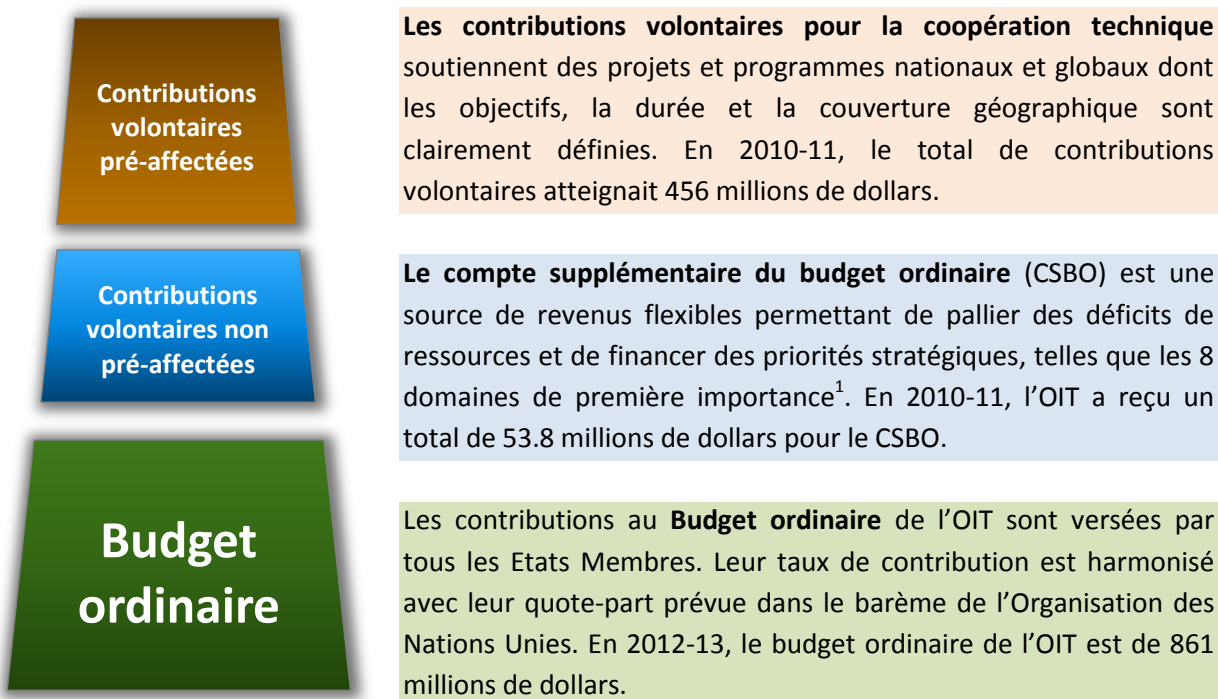
En 2012 le BIT a publié un rapport de résultats supplémentaire, intitulé : *L'OIT en action : résultats de développement 2010-11*. Cette publication présente une vue d'ensemble des résultats atteints durant le biennium, en s'appuyant sur des exemples de pays et des témoignages de bénéficiaires.

www.ilo.org/results



Financer les objectifs de l'OIT

Durant les cinq dernières années, l'OIT a travaillé avec plus de 50 donateurs et mobilisé plus d'un milliard de dollars en contributions volontaires. L'intégration étroite des différentes ressources budgétaires dont dispose l'OIT est au cœur de sa stratégie pour obtenir des résultats en ce qui concerne les priorités dans les pays, ainsi qu'aux niveaux régional et mondial, grâce à des plans de travail axés sur les résultats. Les trois sources de financement de l'OIT sont :



En 2010-11, un nombre croissant de donateurs a soutenu l'OIT par des contributions volontaires non pré-affectées ou légèrement pré-affectées au niveau des Résultats de travail décent, laissant à l'OIT le choix de programmer les fonds reçus en fonction des priorités des mandants. Il s'agit d'une reconnaissance des progrès accomplis par l'OIT en matière de gestion axée sur les résultats.

La contribution de la France à l'OIT

En 2012, La France a alloué 26.4 millions de dollars au budget régulier de l'OIT.

En 2010, la France a renouvelé son accord de coopération technique pluriannuel avec le BIT – le quatrième depuis 1999 – un montant de **13 millions d'euros**. Ce partenariat fait appel à plusieurs outils financiers, dont :

- Les contributions volontaires, y compris des contributions en nature, telle que la mise à disposition d'experts affectés par les ministères ou par des acteurs de l'expertise française,
- Une subvention directe aux activités du Centre de Turin,
- Une subvention au Bureau de l'OIT en France,
- Le financement de jeunes experts associés.

L'appui à certains programmes combine ces divers moyens.

¹ En 2014-15, le programme de l'OIT mettra l'accent sur les domaines de première importance (DPIs) afin de répondre à des situations touchant un grand nombre d'employeurs et de travailleurs dans de nombreux pays. Les DPIs permettent une approche intégrée car ils sont transversaux à plusieurs Résultats du travail décent.

4. LE PARTENARIAT FRANCE-OIT 2010-14

Le partenariat renouvelé en 2010 pour une période de quatre ans réaffirme l'attachement de la France à l'OIT. Il s'appuie sur l'expérience et les leçons apprises et consolide les résultats atteints dans le cadre des partenariats précédents. Il témoigne également de la singularité de la France comme partenaire essentiel dans les domaines de l'application des normes fondamentales et de la promotion de l'emploi en Afrique francophone.

L'accord de partenariat prévoit une collaboration autour de trois grands axes :

- I. **La dimension sociale de la mondialisation** – Par le développement d'initiatives triangulaires et par le soutien à des travaux de recherche-action, associant l'OIT et les institutions financières internationales.
- II. **La promotion et la mise en œuvre des droits au travail** – En mobilisant les acteurs nationaux (Gouvernements, administrations du travail, employeurs et travailleurs) pour qu'ils agissent en faveur de la mise œuvre effective des Principes et Droits fondamentaux au Travail, en s'appuyant sur le dialogue social, au travers d'actions régionales ou dans des pays cibles, tant en Afrique subsaharienne que dans les pays de l'Union pour la Méditerranée (UpM). Des actions spécifiques sont, d'autre part, développées dans le domaine de la santé et sécurité au travail et du soutien à l'inspection du travail, en particulier pour favoriser ses moyens d'intervention dans l'économie informelle.
- III. **La promotion de l'emploi décent** – Au travers d'initiatives en faveur du développement de l'emploi respectueux des droits et principes fondamentaux au travail et des législations nationales dans les chaînes d'approvisionnement ainsi qu'au travers de projets favorisant une synergie opérationnelle entre l'emploi et la protection sociale, notamment au travers du développement d'un socle de protection sociale.

A cela s'ajoute un volet pris en charge par le Centre international de formation de Turin, destiné à concevoir et mettre en œuvre des composantes de formation aux programmes financés par la France dans le cadre du partenariat.

La répartition des contributions volontaires françaises s'organise comme suit² :



² Cette répartition inclut la contribution au programme Better Work (résultat 12, €400,000) et la Campagne de promotion de l'OIT en France sur les principes et droits fondamentaux au travail (résultat 18, €260,000).

5. AVANCÉES RÉALISÉES GRÂCE À LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE AUX RÉSULTATS DE L'OIT

5.1. Emploi

Résultat 1: Davantage de femmes et d'hommes bénéficient d'un emploi productif et de possibilités de travail et de revenus décents.

L'objectif premier est de permettre aux Etats Membres de l'OIT de définir et mettre en œuvre des politiques en faveur du plein emploi productif. La stratégie est fondée sur des politiques économiques créatrices d'emplois de qualité et des politiques et institutions du marché du travail qui facilitent l'accès des groupes défavorisés à un emploi décent. La stratégie est fondée sur la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, l'Agenda global pour l'emploi (2003) et sur les décisions de la Conférence concernant le Pacte mondial pour l'emploi (2009), la discussion récurrente sur l'emploi (2010), la promotion de l'emploi rural aux fins de la réduction de la pauvreté (2008), ainsi que la crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action (2012).

En 2010-2014, la France apporte une contribution totale au résultat 1 de 4,52 millions d'euros.

Projet d'appui à la promotion de l'emploi et réduction de la pauvreté (APERP)

Contexte

Lors du sommet extraordinaire de Ouagadougou en 2004, les chefs d'état africains ont décidé de mettre l'emploi au cœur des stratégies de réduction de la pauvreté de leurs pays. Dans le cadre de son programme de coopération avec le BIT, le gouvernement français a décidé de soutenir cette initiative en finançant, à hauteur de 3,2 millions d'euros sur quatre ans, le programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (APERP). Au cours de sa deuxième phase actuellement en cours, d'un budget de 3,6 millions d'euros, APERP a inscrit son action dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'Emploi de l'OIT auquel la France apporte son plein soutien comme réponse à la crise économique.

Le projet APERP est estimé par tous les mandants de l'OIT de la région, qui le reconnaissent comme pertinent et adapté à leurs besoins.

Le projet travaille en étroite collaboration avec les différentes expertises françaises, notamment avec Pôle Emploi, qui met un cadre à disposition pour une durée de six mois à compter de septembre 2013. Cette disposition participe du partenariat fructueux entre Pôle emploi et APERP.

Objectifs

- Favoriser la mise en œuvre de politiques nationales d'emploi, de formation professionnelle et d'investissement cohérentes et intégrées dans les cadres nationaux de développement;
- Favoriser l'insertion dans l'emploi par des programmes ciblés sur les populations vulnérables en particulier les jeunes, les femmes et les migrants, et formulées en complémentarité avec les politiques de protection sociale;
- Renforcer les capacités techniques des acteurs de l'emploi, notamment celles des partenaires sociaux.



Au cours de la deuxième phase, le projet consolide les activités engagées au Cameroun et en Mali, ainsi qu'au Burkina Faso, afin d'assurer la pérennisation des acquis au niveau national. Il élargit ses activités à d'autres pays d'Afrique francophone (Togo, Bénin,...) et à des pays de l'Union pour la Méditerranée (Tunisie, Maroc,...), en s'efforçant de disséminer les bonnes pratiques ainsi que les outils et méthodologies dégagés lors de la première phase.

Résultats

- Le projet a appuyé la formulation de politiques nationales de l'emploi au Togo, Mali et Burkina Faso et l'intégration de ces politiques dans les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté au Cameroun, au Mali et au Togo. Il a contribué par des activités de plaidoyer ciblé à la ratification de la Convention n° 122 au Togo et au Burkina Faso.
- De nombreuses activités sont menées pour soutenir l'emploi des jeunes :
 - Togo : formulation d'un programme d'emploi pour les jeunes,
 - Bénin : programme d'emploi pour les femmes et intégration d'un module d'accompagnement à la création et à la gestion d'entreprise dans l'offre de services de l'ANPE,
 - Mali : programme d'emploi pour les jeunes avec l'ambassade de France,
- Des missions d'appui technique ont été menées avec Pôle Emploi au Bénin, Togo et Tchad, centrés sur l'amélioration des prestations d'intermédiation des services publics de l'emploi.
- Cameroun : accompagnement personnalisé à des menuisiers entrepreneurs de la filière bois.

Témoignage de Yves Azangé (37 ans), Promoteur des Ets AGY DECOR – Yaoundé, Cameroun



Après l'obtention du brevet de technicien en menuiserie ébénisterie en année 2000, j'ai travaillé dans deux entreprises de Yaoundé pendant plus de 9 ans. Mon but était de me perfectionner en mettant en pratique la théorie que j'avais apprise à l'école. Aussitôt atteint mon objectif, j'ai créé mon entreprise en juillet 2010. N'ayant pas d'équipement, mon unique employé et moi-même transportions le bois pour le faire façonner dans une autre menuiserie avant de le ramener pour le montage et les finitions.

Depuis 2012, le BIT à travers le projet APERP m'a donné les outils de gestion et de renforcement des capacités techniques dont la mise en pratique m'a permis de dynamiser mon entreprise de façon significative :

- Je suis sorti du secteur informel pour me faire enregistrer au niveau des impôts;
- J'ai déménagé l'entreprise vers un nouveau site où je loue le bâtiment et les machines, donc mes travaux se font désormais en un seul lieu du début à la fin;
- J'ai adhéré à une mutuelle de crédit;
- Je suis passé d'un seul employé permanent à deux, plus deux apprentis.



Formation au Centre international de Formation de Turin, volet « APERP »

Contexte

Dans le cadre du partenariat renforcé entre la France et l'OIT, le Centre de Turin est responsable de la conception et de la mise en œuvre de composantes de formation et de développement des ressources humaines des institutions nationales, des partenaires sociaux ou de professionnels impliqués dans les domaines liés aux programmes prioritaires financés par la France. Le volet formation du projet APERP bénéficie d'une dotation de 360,000 euros.

Objectifs

- Réalisation d'activités de formation spécifiques destinées aux représentants des institutions nationales, partenaires sociaux ou professionnels (magistrats...) des pays ciblés par APERP;
- Participation de ces bénéficiaires à des ateliers interrégionaux de formation favorisant le partage d'expériences parmi un large nombre de pays;
- Conception et production d'outils et de plateformes de formation.

Résultats

Les activités de formation mises en œuvre dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- *Atelier régional sur les politiques de l'emploi en Afrique de l'Ouest*, au cours duquel les participants se sont familiarisés avec le processus d'élaboration d'une politique nationale de l'emploi basé sur le dialogue social tripartite;
- *Système d'information sur le marché du travail*, dont l'objectif est d'améliorer la capacité des participants à concevoir des enquêtes nationales sur la main d'œuvre ou des modules sur l'emploi dans les enquêtes ménages, en se familiarisant avec les principales étapes du développement et de la mise en œuvre des enquêtes sur la main d'œuvre ;
- *Rôle des services publics de l'emploi et migration de main d'œuvre, encourager la réintégration socioprofessionnelle des migrants de retour*, dont le but est mieux intégrer les questions relatives à la migration de retour dans les stratégies de développement nationales et régionales;
- *Suivi et évaluation de l'impact des programmes pour l'emploi jeunes*. Ce programme vise à appuyer la conception et la mise en œuvre d'une série d'interventions efficaces sur l'emploi des jeunes, englobant des plans de suivi et d'évaluation rigoureux, et qui accordent une attention particulière aux questions de genre et aux besoins des jeunes les plus vulnérables;
- *Université d'été sur l'économie du travail pour le développement*. L'objectif est d'apporter aux participants une solide compréhension des problèmes clés du marché du travail dans les pays en développement et du rôle des politiques et des institutions relatives au marché du travail dans ces systèmes économiques, y compris en termes de réponses de politique générale à la crise mondiale de l'emploi;
- *Master exécutif en économie du travail pour le développement 2012-13*, auquel APERP a permis la participation à plein temps de trois participants d'Afrique francophone.

Au total, 72 mandants d'Afrique francophone et des pays de l'Union pour la Méditerranée ont pu améliorer leur capacité technique en matière d'analyse, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques et de projets visant à promouvoir l'emploi décent. Ce volet de formation a également permis d'augmenter le nombre des formations en français ou bilingues et le nombre de participants francophones. Les participants aux formations sont informés qu'ils bénéficient d'une bourse d'étude en relation avec un projet (APERP) financé par le ministère français du travail et de l'emploi.

L'inclusion financière : Promouvoir des innovations financières avec un impact social

Contexte

Depuis 2002, dans la perspective du développement d'une économie solidaire, la France soutient le développement de projets ciblés sur le développement de la finance solidaire, dans le but de mettre en œuvre de nouveaux instruments en faveur de la cohésion sociale, notamment au regard des évolutions et des interrogations posées par la crise.

Dans le partenariat 2010-14, il s'agit de valider l'action de la micro-finance dans sa contribution à la cohésion sociale et capitaliser les connaissances acquises, telle que l'existence, dans les pays à revenu moyen élevé, d'une dépendance massive des initiatives de micro-finance aux maintiens de subventions dans la durée et donc, la nécessité de rationaliser les transferts vers ces opérateurs de micro-finance, en les basant sur des critères de performance véritable.

Ce projet est doté d'un budget de 560,000 euros.

Objectifs

- Adapter et tester l'instrument méthodologique permettant de mesurer l'impact social d'innovations financières auprès d'institutions financières de l'économie sociale et solidaire dans une économie développée, en France, et dans une économie en transition en choisissant un pays d'Europe centrale.
- Fournir aux clients de deux institutions financières de l'économie sociale et solidaire l'accès à des innovations financières conçues pour augmenter les opportunités de travail décent.

Résultats



Le projet a engagé un processus consultatif avec les réseaux de microcrédit et d'accompagnement en France (ADIE, France Active, Initiative France, Boutiques de Gestion, Réseau Entreprendre), la Caisse des Dépôts et Consignations et le Commissariat général à la Stratégie et la Prospective (CGSP, ancien Centre d'Analyse Stratégique), dont l'objectif est de développer une position commune sur la mesure de l'impact du microcrédit sur les bénéficiaires créateurs d'entreprise.

L'instrument méthodologique permettant de mesurer l'impact social d'innovations financières auprès d'institutions financières de l'économie sociale et solidaire dans une économie développée a été élaboré, a obtenu l'adhésion des principales parties prenantes (réseaux microcrédit et Caisse des Dépôts) et sera testé par une enquête menée en France en octobre 2013.

Son application dans un contexte européen sera examinée au cours des prochains mois en liaison avec la Commission européenne.

5.2. Protection sociale

Résultat 4: Un plus grand nombre de personnes ont accès à des prestations de sécurité sociale mieux gérées et plus respectueuses de l'égalité entre les sexes.

L'objectif global est de permettre aux mandants tripartites de l'OIT de mettre en place, renforcer et administrer des systèmes de sécurité sociale nationaux complets qui garantissent à tous l'accès à des prestations satisfaisantes, de manière à réduire la vulnérabilité des travailleurs pendant toute la durée de leur vie active. La stratégie poursuit l'extension de ces systèmes en coordination avec d'autres politiques visant à réduire la vulnérabilité et à promouvoir la qualité et la sécurité de l'emploi formel, la création de revenu, les compétences et l'employabilité, l'esprit d'entreprise et les entreprises durables dans le cadre du travail décent. Elle vise à faire des socles de protection sociale une réalité au niveau national dans le monde entier, comme reflété dans la recommandation n° 202 adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2012. Cette importante Recommandation a pour but d'étendre l'accès à des soins de santé essentiels et à une sécurité élémentaire de revenu pour des millions de personnes à travers le monde. Chaque pays est ainsi encouragé à établir des socles de protection sociale en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale et faisant partie de leurs plans de développement social et économique.

En 2010-2014, la France apporte une contribution totale au résultat 4 de près d'1,25 millions d'euros.

Appui à l'initiative globale du socle universel de Protection Sociale (SPS)

Contexte

Dans le cadre des réponses d'urgence du système des Nations Unies face à la crise mondiale, en avril 2009 à Paris, le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies (UN-CEB) a approuvé neuf initiatives communes pour faire face à la crise mondiale, accélérer le redressement économique et ouvrir la voie à une mondialisation plus équitable et plus durable. L'une d'entre elles est le socle de Protection sociale - SPS (initiative 6).



Cette initiative mondiale favorise une action coordonnée du système des Nations Unies et de la communauté internationale pour assurer à toutes les populations pauvres et vulnérables un accès universel garanti à un ensemble de services et de transferts sociaux essentiels. La France y apporte un soutien de 400,000 euros.

En collaboration avec l'OMS, le BIT a organisé une coalition d'acteurs soutenant le développement du SPS avec 19 organisations internationales (FMI, Banque mondiale, UNICEF, ONUSIDA, UNESCO, UN-DESA,...), donateurs bilatéraux (Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, France, Finlande, Portugal...) ou multilatéraux (EU, BAD,...), et ONG internationales (HelpAge international, Save the Children, AISS, AIM,...). Cette coalition a permis de mettre en place une capacité globale d'appui technique et financier aux pays engagés dans la mise en œuvre du socle de protection sociale.

Objectifs

- Renforcer les mécanismes d'interventions de la coalition globale d'acteurs soutenant le développement du SPS;
- Renforcer les capacités des pays et les compétences des mandants à développer des éléments du socle de protection sociale.

Résultats

Le projet a largement contribué à l'effort de plaidoyer mondial sur le SPS mené par le BIT. Il a notamment permis d'inscrire le SPS de façon permanente à l'agenda du G20, des discussions sur le programme de développement post 2015 et du sommet de Rio +20.

Le projet a également apporté une contribution importante à la construction du consensus sur une nouvelle norme internationale concernant les SPS. Ainsi, la recommandation n° 202 a été adoptée à la quasi unanimité en juin 2012 lors de la Conférence internationale du Travail. Suite à l'adoption de la recommandation, le projet a contribué à l'élaboration et à l'adoption de la stratégie d'implantation de la recommandation par le Conseil d'Administration de l'OIT en novembre 2012. Le plaidoyer interne a également permis la reconnaissance du SPS comme un domaine de première importance (voir p. 7).

En parallèle, le projet a appuyé le suivi des recommandations du G20 sous la présidence française, en particulier à travers la conception et la mise en place, en collaboration avec la Banque mondiale, d'un mécanisme de coopération internationale en protection sociale, le SPIAC-B.

Le projet a également appuyé l'adoption au niveau régional et au niveau national de différentes stratégies de mise en œuvre du socle de protection sociale et favorisé le partage de connaissances. La documentation d'expérience et la création d'outils permettant l'analyse des déficits de protection sociale et l'estimation des enveloppes budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de SPS appuyées par le projet ont également permis d'alimenter le renforcement des capacités, notamment dans le cadre de dialogues nationaux mais également via la coopération triangulaire et Sud-Sud.

Extension de la protection sociale en lien avec les politiques de l'emploi par la mise en œuvre d'un socle de protection sociale (Togo)

Contexte



Ce projet s'inscrit dans la suite logique de l'appui du BIT qui s'est déroulé depuis 2009 au Togo dans le cadre de l'extension de la protection sociale et de l'adoption d'un socle de protection sociale (SPS). Il n'y a donc pas eu de véritable interruption des activités d'appui en matière de protection sociale ni de difficulté à intégrer les activités du projet dans la suite des activités menées et des résultats acquis.

Par ailleurs, le renforcement et l'extension de la protection sociale pour tous sont une priorité du Programme par pays de travail décent (PPTD) du Togo. Il s'agit donc d'appuyer les réalisations du PPTD avec la mise en œuvre d'un programme de protection sociale orienté principalement vers le développement d'une prise en charge des populations les plus vulnérables ainsi que des travailleurs du secteur informel. La contribution de la France est de 650,000 euros.

Objectifs

- Une politique nationale de protection sociale, fondée sur un socle de protection sociale, garantit un ensemble de droits aux services et transferts sociaux essentiels, y compris les populations vulnérables et intègre l'aspect genre;
- Les acteurs nationaux disposent des connaissances et des capacités pour une gestion durable du processus et des composantes de protection sociales mises en œuvre;
- Les populations cibles bénéficient des garanties des composantes du socle de protection sociale qui sont mises en place progressivement en tenant compte de l'impact.

Résultats

L'appui constant du projet aux institutions publiques nationales, partenaires sociaux et au cadre de concertation a permis la définition et la validation technique d'une politique et de programmes d'extension de la protection sociale. Cette politique nationale de protection sociale comporte la composante d'extension de la protection sociale aux populations pauvres et les plus vulnérables (socle de protection sociale) ainsi que les liens avec les politiques de l'emploi et du travail (axes 2 et 3 de la politique). L'adoption de cette politique par le gouvernement est attendue au cours du second semestre 2013.

Le projet a créé des capacités au niveau national tant au niveau des services techniques de l'Etat, des partenaires sociaux que de la société civile en matière de protection sociale. Il a développé des outils de diagnostic, d'identification des mesures à mettre en œuvre ainsi que les projections des coûts des composantes d'un SPS et l'élaboration des divers scénarii adaptés aux priorités du pays. Cela a facilité l'élaboration de la politique, l'intégration de la question de la protection sociale dans la SCAPE. Les efforts de renforcement de capacités se poursuivront jusqu'en 2014 sur des aspects plus opérationnels pour accompagner le processus d'extension de la protection sociale et la mise en place des éléments du socle. Cela permettra au Togo de disposer des bases d'une gestion durable du processus du socle de protection sociale.

Il convient de noter que, avec l'appui technique du projet, le gouvernement a pris l'initiative de créer, en 2012, le Comité national de Promotion de la Protection sociale. L'initiative du Ministère du Travail consiste à formaliser le groupe de travail informel largement appuyé par le projet, le rendre plus inclusif en l'élargissant aux organisations de la société civile, aux partenaires sociaux et aux institutions spécialisées telles que la CNSS, l'INAM, les institutions de micro-assurance. Les premières activités de ce comité devraient porter sur les thématiques clés identifiées et en particulier le plaidoyer pour l'adoption du document de politique nationale de protection sociale, l'arbitrage concernant les stratégies de mise en œuvre et la mise en place d'une stratégie d'identification et de ciblage ainsi que de mobilisation de ressources.

Formation au Centre international de Formation de Turin, volet « Appui à l'initiative du socle de protection sociale »



Contexte

Dans le cadre du partenariat renforcé entre la France et l'OIT, le Centre de Turin est responsable de la conception et de la mise en œuvre de composantes de formation et de développement des ressources humaines des institutions nationales, des partenaires sociaux ou de professionnels impliqués dans les domaines liés aux programmes prioritaires financés par la France. Le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT) contribue au renforcement des capacités des acteurs nationaux du Togo afin qu'ils disposent des connaissances pour la mise en œuvre et gestion durable des composantes du socle de protection sociale. La France finance ce projet à hauteur de 65,000 euros.

Objectifs

Le programme de formation destiné à appuyer l'initiative du socle de protection sociale au Togo a été adapté en conformité avec les politiques sociales dégagées de la Conférence internationale du Travail 2012 et contextualisé aux réalités du Togo. Ceci inclut les activités suivantes :

- Allouer des bourses aux nationaux et partenaires pour leur participation aux cours sur le socle de protection sociale tenus à Turin ou ailleurs;
- Organiser une formation d'une semaine à Lomé sur certains éléments clés du socle de protection sociale au Togo : état du développement du socle de protection sociale dans le monde, suivi des décisions du G20, calcul des coûts du socle, etc.
- Organiser un échange sous régional avec des pays avoisinants engagés dans le socle de protection sociale, par exemple en extension à une formation.

Résultats

Le projet a adopté une approche de formation ciblée aux besoins exprimés par les participants togolais et à plusieurs niveaux d'apprentissage : exposition aux expériences internationales et interrégionales, échanges de bonnes pratiques entre pays pairs d'Afrique sub-saharienne et consolidation des connaissances et approfondissement au niveau national.

Quatre ressortissants togolais ont assisté à un Atelier sous régional de renforcement des capacités des acteurs de la protection sociale: Vers des socles nationaux de protection sociale organisé à Dakar en juin 2013. Cette formation a été envisagée comme une extension à la formation nationale au Togo (prévue en novembre 2013) et leur a permis d'acquérir une perspective sous régionale des questions stratégiques liées à la protection sociale à travers une analyse et des expériences comparatives, le partage et le travail en réseau avec un grand nombre d'experts du sujet.

La participation à l'académie de la sécurité sociale qui se tiendra en octobre 2013 au Centre de formation de Turin permettra aux représentants du Togo (Ministère de la Planification, Direction de la Prévoyance sociale, Caisse nationale de Sécurité sociale, etc.) de bénéficier d'avantage d'un environnement de formation dynamique composé de sessions plénières de haut-niveau, de plusieurs modules au choix leur permettant de mieux cibler leurs besoins de formation. Par la nature internationale de la formation, les participants développent des initiatives triangulaires Sud-Sud, ce qui est un des objectifs de ce projet

Appui à l'initiative internationale du socle de protection sociale (SPS), projet conjoint avec le GIP Santé et Protection sociale International (GIP-SPSI)

Objectifs

Le GIP SPSI apporte une contribution de 128,565 euros à l'initiative du socle de protection sociale (SPS), dont il est membre à travers un mécanisme permettant de :

- Répondre aux demandes d'Etats Membres de l'OIT nécessitant un appui technique dans le cadre de l'extension de la protection sociale;
- Mobiliser l'expertise française sur les thématiques en lien avec le SPS.

Résultats

Depuis 2011, le projet a permis de répondre aux demandes d'appui sur les thèmes suivants:



- Cambodge, guichet unique : 1) Réalisation d'une étude proposant le design d'un pilote pour le guichet unique du People Service (CARD) ; 2) Assurance maladie : réalisation d'un état des lieux et d'une feuille de route pour le design du système d'information de l'assurance maladie NFFS et appui à sa mise en œuvre. Réalisation d'un état des lieux et d'une feuille de route sur les relations avec les prestataires de soins et en particulier la tarification des soins pour la NFFS;

- Thaïlande : réalisation d'un état des lieux, d'une feuille de route détaillée et appui technique pour le design et la faisabilité technique d'une prise en charge de la dépendance en lien avec HISRO;
- El Salvador : réalisation, à partir de la rencontre des divers acteurs impliqués, d'un rapport de recommandation pour la mise en œuvre de la nouvelle loi concernant les garanties contre les accidents du travail et maladies professionnelles;
- Pérou : Partage d'expérience et suggestions concernant le modèle de gestion des coûts des centres de soins d'EsSalud, assurance maladie péruvienne;
- Conférence régionale en Asie du Sud Est : Conférence d'échanges Sud-Sud sur l'intégration des politiques sociales et les mécanismes de gestion et de distribution des SPS. Participation de M. Martin Hirsch comme intervenant lors de la conférence (29-31 mai 2013) et contribution à la finalisation du guide de bonnes pratiques pour le SPS concernant l'intégration des politiques sociales et la mise en place des socles de protection sociale.

5.3. Dialogue social

Résultat 11: Les administrations du travail appliquent une législation du travail actualisée et fournissent des services efficaces.

L'objectif global est de renforcer la capacité des administrations du travail des Etats Membres à élaborer et mettre en œuvre une législation du travail qui: *a)* applique les normes internationales du travail; et *b)* améliore les conditions de travail, notamment des travailleurs vulnérables. Cette stratégie s'inspire de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, de la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, ainsi que de la résolution et des conclusions adoptées par la Conférence en 2011 dans le cadre de la discussion générale sur l'administration et l'inspection du travail.

En 2010-2014, la France apporte une contribution totale au résultat 11 de 600,000 euros.

Projet de modernisation de l'administration et de l'inspection du travail pour cinq pays d'Afrique francophone (ADMITRA)

Contexte

Mis en œuvre dans une première phase au Bénin, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal et Togo, l'objectif à long terme de ce projet est de moderniser les administrations du travail en réorganisant les services et en les coordonnant, en réformant les méthodes de travail, en recrutant et en formant le personnel et l'encadrement et en renforçant les



systèmes d'inspection. Concourant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la lutte contre la pauvreté, les actions entreprises dans le cadre d'ADMITRA permettent d'améliorer la prévention et la prise en charge des conflits et des risques professionnels et donc de mieux protéger l'entreprise, sa compétitivité, et les travailleurs. Sa réussite en Afrique francophone a conduit à une duplication dans des pays de l'Union pour la Méditerranée dans sa seconde phase.

Le projet ADMITRA travaille en synergie avec les projets IPEC et PAMODEC, notamment au travers d'activités de formation, et avec d'autres partenaires français tels que le GIP international travail, emploi, formation professionnelle. Il bénéficie d'un budget de 600,000 euros financé par la France.

Objectifs

- Renforcement de la capacité d'intervention de l'administration et de l'inspection du travail dans l'économie informelle;
- Organisation et fonctionnement efficaces, coordonnés et opérationnels des organes de l'administration et de l'inspection du travail;
- Renforcement des capacités par la formation, l'actualisation et la modernisation des méthodes et outils de travail des inspecteurs, des agents de l'administration et de l'inspection du travail et des formateurs des inspecteurs;
- Renforcement des capacités des fonctionnaires chargés du management, en matière de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques de développement.

Résultats

- Une check-list sur la méthodologie de visite de l'inspection du travail dans l'informel a été élaborée au Sénégal et au Togo. Dans le cadre de la recherche action pour améliorer l'intervention de l'inspection du travail dans l'économie informelle, l'administration du travail a adopté une démarche intégrée en impliquant les acteurs de l'économie informelle dans tout le processus de visite des unités;
- Le Sénégal et le Burkina Faso ont inclus le guide méthodologique d'inspection du travail dans le programme de formation des inspecteurs du travail à l'ENA;
- Suite aux actions de plaidoyer menées durant la première phase d'ADMITRA, le Togo a ratifié la convention n° 150 sur l'administration du travail, ainsi que les conventions n° 81 et 129 relatives à l'inspection du travail;
- Un guide méthodologique de contrôle commun à l'inspection du travail, à l'inspection médicale et à la Caisse nationale de sécurité sociale a été en Tunisie et 18 cadres de l'administration et de l'inspection du travail et 8 partenaires sociaux sont formés en techniques de gestion des conflits sociaux. Auparavant, ce guide ne concernait en général que l'inspection du travail;
- 94 inspecteurs du travail et inspecteurs formateurs sont formés sur le contrôle de l'application des normes fondamentales au Maroc.



5.4. Normes et principes fondamentaux

Résultat 16: Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes.

L'objectif principal est de doter les mandants de l'OIT des connaissances, compétences et capacités requises pour éliminer le travail des enfants, phénomène essentiellement lié à l'économie informelle. Soixante pour cent des enfants exerçant une activité économique travaillent dans le secteur agricole et 62 millions d'enfants âgés de 15 à 17 ans exécutent des travaux dangereux. La stratégie est fortement corrélée à l'application effective de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Elle contribue également à la promotion et à la mise en œuvre de la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 (La Haye, 2010), au suivi de la résolution concernant la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail (2012), ainsi qu'au résultat de la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants, organisée au Brésil en octobre 2013.

En 2010-2014, la France apporte une contribution totale au résultat 16 de 700,000 euros.



Agir contre le travail domestique des enfants en Afrique et dans les pays de l'Union pour la Méditerranée (IPEC)

Contexte

Dès 1995, la France a commencé à contribuer à la mise en œuvre du programme IPEC, essentiellement, si l'on excepte le Laos et le Liban, en Afrique francophone où elle a joué un rôle précurseur, permettant de mobiliser certains gouvernements locaux qui consacrent désormais des ressources propres à l'éradication du travail des enfants dans leur pays. Concrétisé d'abord par l'appui à des programmes nationaux de lutte contre le travail des enfants (LCTE), le partenariat entre la France et le BIT trouve sa pleine expression à partir de 1999, avec son inclusion dans le premier accord pluriannuel, toujours reconduit depuis lors.

Objectifs

- Financement de deux experts (un au siège du BIT; un sur le terrain dans un pays de l'Union pour la Méditerranée) qui fournissent un appui technique aux activités de lutte contre le travail des enfants financées par la France;
- Appui à la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux, notamment par l'assistance à l'application des mesures prévues dans les Conventions n° 138 et 182 grâce au : 1) Maintien des acquis en matière de lutte contre le travail des enfants au Maroc (pays pilote UpM), au Niger et à Madagascar; conduite d'actions spécifiques notamment contre le travail domestique des enfants ; 2) Lancement d'initiatives pilotes de lutte contre le travail des enfants dans certains pays de l'UpM.

Résultats

Les acquis des phases précédentes financées par la France en matière de lutte contre le travail des enfants à Madagascar, au Maroc et au Niger ont été renforcés par la contribution à la réalisation des stratégies nationales de lutte contre le travail des enfants et la mise en œuvre de nouvelles activités :

- 8 programmes d'action;
- 917 enfants ciblés;
- Plus de 500 parents touchés;
- Plus de 15,000 personnes sensibilisées sur le travail des enfants notamment au travers de la célébration de la journée mondiale contre le travail des enfants.



Cinq pays d'Afrique du Nord – Egypte, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie – ont élaboré et validé une position commune dite «Déclaration de Rabat» sur la lutte contre le travail des enfants et le renforcement des échanges d'expériences, avec le lancement d'une plateforme sous-régionale d'échanges sur la lutte contre le travail des enfants en Afrique. Cette rencontre a aussi été l'occasion pour l'IPEC d'examiner les modalités pour mettre en place un accompagnement des pays qui le souhaitent dans la mise en conformité de leur législation nationale en matière de travail des enfants notamment par l'adoption ou la mise en œuvre d'un Plan d'action national (PAN) de lutte contre le travail des enfants, l'adoption ou la révision de la liste des travaux dangereux suivant un processus de consultation tripartite, la conduite d'études de base, la sensibilisation de la population et des acteurs nationaux et le renforcement des capacités nationales. En Tunisie, les partenaires tripartites nationaux ont élaboré et validé un plan de travail visant l'élaboration d'un Plan d'Action national de lutte contre le travail des enfants; la Mauritanie a demandé un appui similaire.

Bonnes pratiques suscitées par le projet IPEC financé par la France : le cas du Maroc

- La formation professionnelle et l'apprentissage comme alternative au travail des enfants ;
- L'adoption d'une loi sur le travail domestique qui a pour objectif de fixer les conditions du travail et d'emploi des travailleurs domestiques en interdisant l'emploi des petites filles avant l'âge de 15 ans;
- L'école de la 2ème chance pour les déscolarisés et les non scolarisés : Ministère de l'Education Nationale;
- La révision de l'ancienne liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans et l'élaboration d'un décret relatif à cette nouvelle liste;
- La mise en place au sein du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle d'un Bureau national de lutte contre le travail des enfants pour assurer la coordination de la lutte contre le travail des enfants au niveau du pays;
- Le renforcement des capacités de l'ensemble des inspecteurs du travail marocains e matière de lutte contre le travail des enfants;
- La nomination d'un Point focal chargé du suivi du dossier de la lutte contre le travail des enfants au niveau de chacune des 50 délégations de l'emploi;
- L'accompagnement rapproché et le suivi des enfants retirés du travail par les ONG;
- Le soutien à la scolarisation de la petite fille rurale par l'octroi de bourses;
- La collaboration entre le Ministère de l'Artisanat et les chambres d'Artisanat pour éradiquer le travail des enfants dans ce secteur;
- La collaboration Sud-Sud et l'échange d'expériences lors de la Rencontre de Rabat.

Résultat 18: Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées.

L'objectif global est la ratification accrue et la mise en œuvre efficace des normes internationales du travail, ainsi que leur utilisation systématique par les mandants tripartites pour répondre efficacement aux besoins du monde du travail. Cette stratégie s'inspire de la Déclaration relative aux Principes et Droits fondamentaux au travail (PDFT)³ de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). Elle est appuyée par la mise en œuvre d'un mécanisme d'examen des normes permettant de garantir que l'OIT dispose d'un corpus normatif actualisé, pertinent et adapté au monde du travail qui contribue efficacement à la protection des travailleurs et à la promotion d'entreprises durables.

En 2010-2014, la France apporte une contribution totale au résultat 18 de 5,2 millions d'euros.

Programme d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (PAMODEC)

Contexte

La Déclaration de 1998 tire son importance de l'obligation constitutionnelle qu'ont les Etats membres de respecter les PDFT et consacre le lien étroit qui doit exister entre croissance économique et progrès social. Le programme PAMODEC a été mis en place pour promouvoir la



ratification et d'améliorer l'application des huit conventions fondamentales de l'OIT rattachées à la Déclaration de 1998 pour contribuer à la promotion du travail décent et au développement économique et social.

Le programme PAMODEC a commencé ses activités en 2000 d'abord dans deux pays, le Bénin et le Burkina Faso, et couvre aujourd'hui vingt-et-un pays d'Afrique francophone et de l'Union pour la Méditerranée.

Dans le cadre du renouvellement du partenariat France-BIT en 2010, le gouvernement français a réaffirmé son attachement à la promotion des droits fondamentaux au travail et l'importance de ceux-ci dans la bonne gouvernance sociale et l'amélioration de la productivité des entreprises, en approuvant la mise en œuvre d'une troisième phase du programme. Le programme PAMODEC III bénéficie d'un financement de 4,500,000 euros.

Objectifs

- Mettre la législation nationale en conformité avec les normes fondamentales du travail;
- Renforcer la liberté d'association et de négociation collective et la lutte contre la discrimination dans l'emploi et la profession;
- Sensibiliser et former sur les quatre catégories de PDFT les institutions nationales, partenaires sociaux et professionnels tels que magistrats, avocats ou inspecteurs du travail.

La troisième phase met en œuvre des activités nationales de consolidation dans des pays cibles pour assurer l'application effective des conventions fondamentales de l'OIT et favorise le partage d'expériences à niveau régional. Ces activités sont développées avec l'appui d'ADMITRA et d'IPEC.

³ Liberté d'association et droit de négociation collective; élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; abolition effective du travail des enfants ; élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Résultats

- 80 femmes syndicalistes formées sur leurs droits, la non-discrimination et les techniques de négociation à Madagascar;
- La ratification des huit conventions fondamentales du travail est presque intégralement effective pour l'ensemble des pays bénéficiaires du projet;
- Les inspecteurs du travail et cadres de l'administration du travail de la Guinée, de la Mauritanie, de Madagascar et du Mali ont vu leurs capacités renforcées en matière de normes fondamentales du travail et en méthodologie pratique de l'inspection du travail (plus de 170 bénéficiaires directs);
- Les magistrats, avocats et autres auxiliaires de justice de la Côte d'Ivoire et du Cameroun disposent des outils nécessaires pour contribuer, à travers les décisions de justice, à la mise en œuvre effective des conventions fondamentales du travail et à la conformité de celles-ci avec la législation nationale (60 bénéficiaires directs);
- Les leaders des organisations syndicales de Mauritanie disposent des outils nécessaires pour contribuer à la mise en œuvre effective du Programme par pays de travail décent (PPTD) signé en novembre 2012 (30 bénéficiaires directs);
- L'enseignement des normes fondamentales du travail est intégré dans le curriculum de formation des écoles nationales d'administration, écoles nationales de la magistrature et universités au Bénin, Sénégal, Niger, Burkina Faso, Cameroun et Madagascar;
- 60 femmes syndicalistes ont vu leurs capacités renforcées afin d'inciter les femmes à se syndicaliser en plus grand nombre afin de promouvoir l'égalité de rémunération au Burkina Faso et au Niger;
- Le Mali, la Guinée, le Niger et la Côte d'Ivoire sont à des degrés divers d'élaboration et d'adoption d'un nouveau Code du Travail afin d'assurer la conformité de la législation nationale avec les normes fondamentales du travail;
- Un large public touché par les émissions sur l'OIT, les NIT et les PDFT au niveau national avec un gain certain en visibilité pour PAMODEC.

Atelier de formation sur les droits des femmes, la non-discrimination et la technique de négociation pour 40 femmes travailleuses Madagascar, 2012



Témoignage d'une bénéficiaire du programme d'action AMESIP financé par PAMODEC, Maroc

Mon nom est Nesrine, j'ai grandi dans une famille très pauvre avec un père violent. Suite aux multiples mauvais traitements de mon père, ma mère a été obligée de nous prendre, mes frères et moi, chez mon grand-père et nous avons dû quitter notre maison et l'école.

Sans certificats de naissance ni de scolarité et sans ressources, nous n'avons pas pu être inscrits dans une nouvelle école et nous avons, mes frères et moi, été forcés d'aller travailler. J'ai commencé à travailler à l'âge de 12 ans comme "petite bonne" dans plusieurs maisons; j'ai souffert de l'abus et de l'exploitation de mes employeurs. J'ai beaucoup souffert et je n'ai pas profité de mon enfance. Lorsque je ne faisais pas mon travail comme il se doit, en raison surtout de la fatigue, j'avais droit aux insultes et coups. Je me considérais une esclave et non une enfant.

Après deux ans de travail domestique dans des conditions difficiles, nous avons eu la chance, mes frères et moi, de croiser le chemin d'un travailleur social d'AMESIP qui nous a retirés du travail et remis à l'école formelle après avoir convaincu nos familles et résolu nos problèmes de pièces d'identité.

Actuellement, je suis étudiante à l'école des Arts culinaires à Salé.

Formation au Centre international de Formation de Turin, volet « Renforcement des capacités des mandants pour la promotion et la mise en œuvre des droits au travail »

Contexte

Dans le cadre du partenariat renforcé entre la France et l'OIT, le Centre de Turin est responsable de la conception et de la mise en œuvre de composantes de formation et de développement des ressources humaines des institutions nationales, des partenaires sociaux ou de professionnels impliqués dans les domaines liés aux programmes prioritaires financés par la France.

Dans le but de rendre effectives les synergies souhaitées par la France et le BIT entre les projets PAMODEC, ADMITRA et IPEC, un seul projet de formation a été créé, intégrant les composantes de renforcement des capacités des acteurs nationaux bénéficiaires de ces trois projets, pour un budget de 580,000 euros.

Objectifs

- Réalisation d'activités de formation spécifiques destinées aux représentants des institutions nationales, partenaires sociaux ou professionnels (magistrats...) des pays ciblés par ADMITRA, IPEC et PAMODEC;
- Participation de ces bénéficiaires à des ateliers interrégionaux de formation favorisant le partage d'expériences entre les pays;
- Conception et production d'outils et de plateformes de formation.



Résultats

Les activités de formation réalisées en 2013 dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- Cours sur les Normes internationales du travail visant à renforcer les capacités nationales à suivre les procédures en matière de NIT. 12 représentants des Ministères du Travail et des organisations de travailleurs et d'employeurs du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de République centrafricaine, du Cameroun et du Togo ont bénéficié de la formation;
- Cours sur les Normes internationales du travail pour juges, juristes, inspecteurs du travail et professeurs de droit. 16 participants étaient ressortissants des pays couverts par le projet;
- Activité de formation à distance sur l'égalité des genres: concepts, méthodes et outils juridiques dont 21 ressortissants de pays couverts par PAMODEC ont bénéficié;
- Formation des magistrats des Cours Suprêmes sur les NIT;
- Formation sur le travail domestique des enfants au profit des partenaires sociaux et inspecteurs du travail;
- Atelier régional sur la révision des curriculum de formation des inspecteurs du travail, visant les représentants des ministères en charge du travail et les Ecoles nationales d'Administration (ENA) ou institutions de formation des inspecteurs du travail des pays bénéficiaires d'ADMITRA.

La consolidation des volets de formation liés aux projets PAMODEC, IPEC et ADMITRA en un seul projet offre une approche intégrée qui a permis un effet multiplicateur sur le plan financier, une gestion efficace des ressources ainsi qu'un impact important sur le plan des résultats de formation à atteindre (plus de participants permettant un échange de bonnes pratiques au niveau national mais aussi régional, mobilisation d'une plus grande expertise...).

5.5. Intégration du travail décent

Résultat 19: Les Etats Membres placent une approche intégrée du travail décent au cœur de leurs politiques économiques et sociales.

L'objectif global est d'encourager les progrès en matière de travail décent au moyen d'une approche intégrée conforme aux quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent, de tirer parti des synergies existant entre ces derniers et de promouvoir la cohérence des politiques entre les principales parties prenantes internationales et multilatérales dont le mandat touche à des domaines liés au travail décent. La stratégie se fonde sur la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), qui souligne que les efforts destinés à promouvoir les quatre objectifs stratégiques de l'OIT – y compris les questions transversales que sont l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination – devraient s'inscrire dans une stratégie intégrée, au niveau tant mondial que national. Elle répond au suivi de la Déclaration, qui invite le Bureau à fournir une assistance aux Membres à cet effet.

En 2010-2014, la France apporte une contribution totale au résultat 19 de 800,000 euros.

Dimension sociale de la mondialisation : Analyses et initiatives pour améliorer la régulation sociale de la mondialisation

Contexte

Le manque de cohérence entre les objectifs économiques et sociaux a contribué aux déséquilibres mondiaux qui ont précédé la crise.

Ce programme financé par la France à hauteur de 800,000 euros a pour objectif de promouvoir la dimension sociale de la gouvernance de la mondialisation en améliorant la cohérence entre les objectifs économiques et sociaux.

Il comprend deux volets principaux :

- Une réflexion sur l'amélioration de la cohérence entre objectifs macroéconomiques et sociaux, notamment par la promotion d'une plus grande collaboration entre le BIT et les institutions financières internationales pour améliorer la cohérence des objectifs des institutions concernées. Ceci devrait permettre une meilleure prise en compte par les institutions financières internationales des conséquences sociales de leurs décisions.
- Une analyse des impacts sociaux des accords commerciaux bilatéraux et régionaux sur le marché du travail et sur les revenus, ainsi que de l'efficacité des dispositions sociales contenues dans ces accords. Il est crucial de mieux associer, dans les accords commerciaux régionaux, le progrès social au progrès économique.

Les travaux ont également servi à nourrir les réflexions dans le cadre de la présidence française du G20 en 2011.

Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV)

Bureau international du Travail (BIT)

Route des Morillons 4

1211 Genève 22

Suisse

Tél : +41 22 799 7239 – Fax : +41 22 799 6668

Email : pardev@ilo.org

